

Ville de Coaticook

grille des usages principaux et des normes

Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones								
			C-416	I-417	RA-418	RA-419	RA-420	RA-421			
HABITATION	classe A - unifamiliale				•	•	•	•	•	•	
	classe B - bifamiliale					•					
	classe C - trifamiliale										
	classe D - multi. (moins de 10 log.)										
	classe E - multi. (10 log. et plus)										
	classe F - communautaire										
	classe G - mobile	art. 21.3									
	COMMERCE	classe A-1 spectacles, culture								• [2]	
		classe A-2 bars									
		classe A-3 clubs sociaux									•
		classe A-4 récréation intérieure									
		classe A-5 récré. ext. intensive	art. 22.4								
		classe A-6 récré. ext. extensive									
classe A-7 récré. ressource											
classe A-8 arcades											
classe A-9 caractère érotique											
classe B-1 bureaux											
classe B-2 services										• [3]	
classe B-3 vente au détail											
classe C-1 hébergement											
classe C-2 gîte du passant											
classe C-3 restauration									• [5]	• [5]	
classe C-4 casse-croûte											
classe D-1 poste d'essence											
classe D-2 station service		art. 22.3.2									
classe D-3 lave-autos											
classe D-4 vente de véhicules		art. 22.3.1									
classe D-5 pièces et acces.											
classe D-6 entretien	art. 22.3.2, 22.3.3										
classe E-1 const. terrassement											
classe E-2 vente en gros, transport											
classe E-3 para-agricole											
classe E-4 autres usages comm.											
classe E-5 mini-entreposage											
INDUSTRIE	classe A	art. 23.2									
	classe B	art. 23.2									
	classe C	art. 23.2									
	classe D extraction	art. 23.3									
	classe E récupération, recy.	art. 19.6, 23.4								• [4]	
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	classe A-1 services gouv.										
	classe A-2 santé, éducation										
	classe A-3 centres d'accueil										
	classe A-4 services culturels										
	classe A-5 sécurité, voirie									•	
	classe A-6 lieux de culte										
	classe B parcs, terrains de jeux	art. 8.1.3								•	
classe C équip. publics											
classe D infras. publiques									•		
classe A agriculture, forêt											
classe B établissements d'élevage											
classe C activités complé.											
classe D formation agricole											
classe E animaux domestiques	art. 24.4										
STRUCTURE DU BÂTIMENT	isolée									•	
	jumelée									•	
	en rangée									•	
NOTES	Notes particulières										
	[1] limité aux établissements d'entreposage										
	[2] limité aux salles de réunion et aux salles de réception										
	[3] limité aux services de garderie										
	[4] à l'exclusion des cimetières d'automobiles ou d'autres véhicules; des activités de traitement et valorisation des boues, fumiers, lisiers et autres matières de même nature; des activités d'élimination des déchets, des matières résiduelles et autres matières de même nature. De plus, les activités autorisées doivent respecter les conditions suivantes : a) Toutes les opérations (ex. déchargement, tri, transbordement, traitement, etc.) doivent se faire à l'intérieur d'un bâtiment fermé. b) Tout entreposage doit se faire soit dans un bâtiment fermé, soit dans des conteneurs conçus pour ces fins. [5] usage assujéti aux dispositions des articles 21.2 et suivants applicables aux usages complémentaires										

Ville de Coaticook

grille des usages principaux et des normes

	Article de zonage	Zones								
		C-416	I-417	RA-418	RA-419	RA-420 RA-421				
NORMES (suite)	IMPLANTATION									
	marge de recul avant min. (m)	10	10	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6
	marge de recul latérale min. (m)	3	4,5	2	2	2	2	2	2	2
	somme des marges de recul latérales min. (m)	7	9	6	6	6	6	6	6	4
	BÂTIMENT									
	hauteur maximale (m)	3	3	3	3	3	3	3	3	3
	hauteur maximale (étage)	2	—	2	2	2	2	2	2	2
	hauteur maximale (m)	—	—	9	9	9	9	9	9	9
	facade minimale (m)	7,3	—	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3
	profondeur minimale (m)	6,7	—	6,7	6,7	6,7	6,7	6,7	6,7	6,7
	superficie min. au sol (m.ca)	55	—	55	55	55	55	55	55	55
	RAPPORTS									
	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)	30	—	30	30	30	30	30	30	30
	espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)	10	—	10	10	10	10	10	10	10
	AUTRES NORMES									
puits municipal	chap.18									
zones à risque d'inondation	art. 19.2	●								
zones de glissement de terrain	art. 19.3									
lieu d'enfouissement sanitaire	art. 19.4									
ancien dépôt	art. 19.5									
terrain contaminé	art. 19.9									
protection du patrimoine	chap.20									
bande tampon	art. 23.2		●							
sites d'extraction	art. 23.3									
AMENDEMENT										
ajout mini-entrepotage, régi. 6-1(2002)-1, 2003-06-18		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>						<input checked="" type="checkbox"/>	
porter à 4 m la somme des marges latérales, régi. 6-1(2002)-1, 2003-06-18									<input checked="" type="checkbox"/>	
rég. 6-1-24, 2010-01-20			X							
rég. 6-1-59 (2017), en vigueur 21 juin 2017				X	X	X	X	X	X	
notes particulières										